



**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU JEUDI 22 AVRIL 2010  
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE BASSINS**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00.

Ordre du jour de la séance

1. Appel et communications du bureau.
2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2009.
3. Assermentation.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Crédit de concours lié à l'extension du Collège de l'Esplanade à Begnins – préavis n° 001/2010.
6. Préavis du Comité de Direction pour les comptes 2009 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis n° 002/2010.
7. Préavis du Comité de Direction pour les comptes 2009 de l'enveloppe pédagogique de l'Etablissement de l'Esplanade préavis n° 003/2010.
8. Rapport de gestion 2009.
9. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**

**Appel :** 19 présents, 2 excusés.

Toutes les communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

**Communications du bureau :**

- Pièce 107 Monsieur Antoine Nicolas a reçu une lettre de démission de M. Philippe Morel datée du 16 décembre 2009 tout le monde a reçu une copie.
- Pièce 108 Monsieur Antoine Nicolas a reçu une lettre de la commune de Burtigny datée du 14 janvier 2010. Madame Marlyse Sergy Syndic remplace Monsieur Philippe Morel. Madame Marlyse Sergy a été asserrmentée à la première séance du CODIR par Monsieur Antoine Nicolas.
- Pièce 109 Monsieur Antoine Nicolas, a reçu une lettre de la commune de Burtigny. La Municipalité dans sa séance du 9 février 2010, a nommé Monsieur Georges Kafer délégué au Conseil Intercommunal de l'AISE.
- Pièce 110 Monsieur Antoine Nicolas, a reçu un courrier concernant l'évolution de l'AISE, les rapports de la direction avec le CODIR et le déplacement des élèves des classes enfantines de Begnins à Vich. Ces courriers ont été envoyés aux conseillers par email et Monsieur Antoine Nicolas n'en fait pas lecture.

Pièce 111 Monsieur Antoine Nicolas a reçu une lettre de la DGEO datée du 20 avril 2010 concernant l'adoption des règlements et statuts de l'AISE suite à l'adhésion des communes de Longirod et Saint-Georges.

Pour les personnes qui n'ont pas eu copie de ces courriers, ils se trouvent sur le bureau.

**Point 2 Pièce 112 Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2009**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**Point 3 Assermentation de trois nouveaux membres du Conseil Intercommunal de L'AISE.**

Monsieur Georges Kaefer, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE, remplaçant Monsieur Philippe Morel, démissionnaire de la Commune de Burtigny, est assermenté par le Président.

Monsieur André Meyer, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE, remplaçant Monsieur Jacques Mugnier, démissionnaire de la Commune de Duillier, est assermenté par le Président.

Monsieur Serge Beck, nouveau membre du Conseil Intercommunal de l'AISE, remplaçant Monsieur Edgar Creteigny, démissionnaire de la Commune de Le Vaud, est assermenté par le Président.

**Point 4 Communications du Comité de Direction**

Pièce 113 Monsieur Didier Lohri, les informations concernant les votes de la séance seront expliquées au fur et à mesure de la présentation.

**Point 5 Pièce 114 Crédit de concours lié à l'extension du Collège de l'Esplanade à Begnins – préavis n° 001/2010**

Pièce 115 Lecture du rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis n° 001/2010 par Madame Céline Jaquinet-Fossati.

La Commission ad hoc propose au Conseil Intercommunal de refuser le préavis 001/2010 tel que présenté.

Pièce 116 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 001/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 001/2010 d'accorder un crédit de concours de CHF 260'000.00 (CHF 310'000.00 moins CHF 50'000.00) ou CHF 135'300.00 (CHF 185'000.00 moins CHF 50'000.00) en commun avec Begnins, afin de démarrer la procédure de mise au concours pour l'extension du bâtiment de l'Esplanade à Begnins.

Questions/remarques

- Monsieur Didier Lohri, pour le CODIR tient à donner des explications supplémentaires, pour rappeler quelques points : **Voir présentation ci-joint pièce N° 113.**

Monsieur Robert Cotting précise que la Commission de Gestion et des Finances s'est réunie le 14 avril 2010 pour finaliser leur rapport, ceci n'est pas précisé dans le rapport.

Monsieur Didier Lohri donne les réponses aux questions posées dans le rapport de la commission had hoc :

### **POINT NUMERO 1**

Madame Céline Jaquinet-Fossati demande comment va être réglée la clé de répartition dans les villages du bas et dans les villages du haut. Elle souhaite rappeler que quand les membres du CODIR ont parlé de cette question, les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> étaient encore du secondaire. Or on ne sait pas exactement le nombre d'instituteurs et de classes spéciales nous aurons besoin.

Monsieur Didier Lohri répond que le bâtiment qui va être construit va marquer les 30 années à venir. HARMOS est en cours depuis 2005. Ce qui est certain c'est qu'au niveau des cycles, il est clairement défini que les cycles doit avoir les niveaux 1-4 et 5-8. Suite à une discussion avec la DGEO et avec la commission des bâtiments nous savons aujourd'hui que nous devons partir sur des sites de 4 niveaux. La vision du CODIR ne peut pas répondre à la question d'où vont aller les enfants car ce n'est pas dans les compétences du CODIR. Le CODIR a des compétences uniquement sur les bâtiments.

Madame Céline Jaquinet-Fossati: la mise à disposition des classes doit être cohérente pour permettre un enclassement correct. Avez-vous fait ce travail de réflexion ?

Monsieur Didier Lohri répond qu'au mois d'avril, le Directeur annonce les en classement et le CODIR n'est pas en retard. Les effectifs sont arrivés cette semaine. Madame Gisèle Renzi et Madame Martine Guignard travaillent sur cette répartition dès ce jour.

### **POINT NUMERO 2**

Monsieur Didier Lohri explique que pour le CODIR, le nouveau projet répond aux besoins actuels et futurs, la DGEO a confirmé et donné son accord pour ce concours moyennant des remarques d'usage sur les locaux prévus et sur l'élaboration d'un plan directeur primaire. Ce plan directeur primaire est là pour avoir une vision globale de toute la partie "bâtiments" de l'établissement. Ce plan est déjà en marche et a été présenté aux autorités politiques. Les Municipalités doivent se prononcer sur la question du nombre de sites scolaires en fonction des éléments suivants :

- Le Plan Directeur Cantonal.
- HARMOS.
- Les constructions existantes.
- Le nombre d'enfants sur le site.
- Les structures d'accueil.

- Les constructions futures.
- Les annexes aux statuts.

Pas de questions.

### **POINT NUMERO 3**

Monsieur Didier Lohri explique que la position de la DGEO est claire, elle donne un avis général positif sur le projet 9-11 sous réserve des aménagements.

Madame Céline Jaquinet-Fossati demande s'il a été pris en compte les deux nouvelles communes soit Longirod et Saint-George ?

Monsieur Didier Lohri répond que oui.

### **POINT NUMERO 4**

Monsieur Didier Lohri explique que le projet soumis au vote ce soir n'est pas prévu par étape pour le secondaire. Il est important de différencier les besoins scolaires de la commune de Begnins et ceux de l'AISE.

Monsieur Alexandre Rastello demande comment il se fait que toutes les communes ont réglé leurs problèmes de nombre de classes et pourquoi ce n'est pas le cas de Begnins ? Begnins ne profite-t-elle pas de la situation ?

Monsieur Antoine Nicolas précise que c'est l'AISE qui profite des classes primaires de Begnins afin de mettre des élèves de secondaire. C'est un accord qui a été fait il y a longtemps. Begnins a eu longtemps ses classes primaires.

### **POINT NUMERO 5**

Monsieur Didier Lohri explique que financièrement l'AISE prend en charge pour le primaire la moitié des frais d'amortissement et la moitié des intérêts de chaque nouvelle construction. Le solde est à la charge de la commune qui construit. Le but de l'AISE est de rationaliser au mieux les frais de bâtiment et de transport. L'AISE a pris en considération les bâtiments sportifs et d'accueil.

Pas de questions.

### **POINT NUMERO 6**

Monsieur Didier Lohri explique que le CODIR n'a pas de compétences pédagogiques mais nous sommes conscients de la pédagogie.

Pas de questions.

### **POINT NUMERO 7**

Monsieur Didier Lohri explique que le temps de la réflexion a été utilisé. Tous les acteurs concernés ont été consultés à différents moments de la réflexion. Le concours qui est soumis explique clairement la réintégration de

l'aspect pédagogique dans la constitution du jury. Il ne faut pas oublier que le CODIR a demandé un délai de 3 mois pour réfléchir à l'impact politique et financier. Ce temps a été accordé par la préfecture et la DGEO pour que les analyses puissent être effectuées. Maintenant il faut aller de l'avant avec une communication claire, nette et précise en fonction des votes. Une séance va avoir lieu le 4 mai 2010 à 20h00, le CODIR est prêt à dialoguer avec les personnes qui le souhaitent.

Pas de questions.

### **POINT NUMERO 8**

Monsieur Didier Lohri explique que les communes ont toujours été informées de l'avancement du projet. Il faut savoir que ces deux communes étaient dans la même problématique. Dès janvier 2010 les membres des municipalités ont été joints au CODIR à titre d'auditeur jusqu'à leur entrée formelle au mois d'août 2010.

Pas de questions.

### **POINT NUMERO 9**

Monsieur Didier Lohri explique que pour le CODIR il est clair que pendant la phase des travaux oui, les classes de l'ancienne école de Begnins seront utilisées. Au terme des travaux complets c'est non.

Pas de questions.

Madame Céline Jaquinet-Fossati remercie le CODIR pour ces précisions et demande qu'elle ne parle pas qu'en son nom, que tous les membres de la Commission ad hoc étaient d'accord avec ce rapport.

Monsieur Didier Lohri s'excuse de ce fait.

Monsieur Luc Mouthon demande une explication sur un chiffre donné de 15% de croissance: il n'a pas compris de quoi on parle.

Monsieur Didier Lohri explique que le plan directeur cantonal tolère une augmentation de la population de 15% du nombre d'habitants au 31.12.2008, il va même jusqu'à retirer des zones constructibles dans les communes.

Monsieur Michel Jeanrenaud a des questions concernant l'organisation des transports pour les élèves et les professeurs de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> à l'extérieur de leurs villages, comment cela va-t-il se passer ?

Monsieur Didier Lohri explique que dans les compétences de la Municipalité on trouve les transports: tous les transports utilisés par les 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> pour aller à Begnins sont à la charge des communes. Le dédoublement des lignes horaires signifierait un surcoût de CHF 6.30 le kilomètre départ de Gland car tout ce qui est dédoublé est à la charge des communes. La volonté d'HARMOS c'est de garder les élèves dans les bâtiments scolaires les plus proches de leurs domiciles afin de diminuer les

distances et les abonnements. La question des enclassements reste de la compétence de la Direction des écoles.

Monsieur Serge Beck: le financement est considéré comme une avance de fond et remercie le CODIR d'avoir mis sur pied un tel système. Selon la norme SIA à partir du moment où un concours a été effectué sans prévoir de réserve, ce qui est notre cas, il faut savoir que dans le cas où l'on renoncerait au projet après le vote de crédit même pour raison démographique ou de catastrophe naturelle nous devons payer l'ensemble des honoraires SIA à l'architecte.

Monsieur Antoine Nicolas répond que le jury se réunit lundi après-midi et le programme est encore modifiable, la remarque de Monsieur Serge Beck est donc bien prise en compte.

Madame Céline Jaquinet-Fossati demande un éclaircissement sur le schéma (pièce 113) concernant la cantine prévue pour le secondaire, doit-on mettre une cantine scolaire pour les classes primaires ?

Monsieur Didier Lohri répond que les UAPE sont bien des structures séparées des cantines, car les normes concernant l'accompagnement des enfants sont complètement différentes. Les enfants du secondaire n'ont pas besoin d'une éducatrice alors que pour les enfants du primaire il faut une éducatrice pour 12 enfants.

Madame Céline Jaquinet-Fossati déduit alors que les secondaires mangent non-accompagnés et les primaires accompagnés.

Monsieur Didier Lohri rappelle qu'une structure UAPE a une ligne pédagogique, la directrice d'une UAPE doit avoir un cahier des charges avec une ligne pédagogique.

Monsieur Luc Mouthon rappelle que les membres qui ne sont pas des conseillers municipaux ne sont pas à l'aise avec toutes ses informations. Merci au CODIR pour toutes ces explications et pour leur indulgence.

Monsieur Antoine Nicolas explique que nous avons une proposition de la Commission des Finances qui demande qu'un membre d'une autre commune soit nommé au jury. La nomination d'un nouveau membre au jury nécessitera la nomination d'un nouvel architecte au jury puisque ceux-ci doivent être majoritaire des concours SIA. La question est posée à la commission, maintient-elle sa demande de nomination d'un nouveau membre ?

La demande est retirée pas la commission des Finances.

### **Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 001/2010
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité** moins 3 abstentions d'accorder un crédit de CHF 135'300.00 (CHF 185'300.00 moins CHF

50'000.00 déjà accordés) pour un concours en commun avec Begnins, afin de démarrer la procédure de mise au concours pour l'extension du bâtiment scolaire de l'Esplanade à Begnins.

**Point 6** **Préavis du Comité de Direction pour les comptes 2009 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis n° 002/2010**

Pièce 117 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 002/2010.

Monsieur Frédéric Ischi demande à tous les conseillers de modifier le titre du premier paragraphe le la page 3, le numéro est corrigé comme suit :520.3116.001.

Le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes 2009 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, et d'en donner décharge au Comité de Direction.

Pièce 118 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 002/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis du Comité de Direction tel que présenté et de donner décharge au comité de direction de l'AISE.

Questions/remarques

Monsieur Antoine Nicolas, lit le détail des comptes.

Madame Claudine Fayet, mentionne une correction dans la conclusion du rapport de la Commission de Gestion et des Finances, ce n'est pas le préavis N°03 mais le N°02.

**Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 002/2010
- Ouï le rapport du Comité de Direction chargé de l'étude de ce préavis.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'approuver les comptes tels que présentés.

**Point 7** **Préavis du Comité de Direction pour les comptes 2009 de l'enveloppe pédagogique de l'Etablissement de l'Esplanade – préavis no 003/2010**

Pièce 121 Rapport du Comité de Direction chargée de l'étude du préavis n° 003/2010.

Le comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter les comptes de l'enveloppe pédagogique pour 2009, et d'en donner décharge à la Direction de l'Etablissement de l'Esplanade.

Pièce 122 Lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur le préavis n° 003/2010 par Monsieur Robert Cotting.

La Commission de Gestion et des Finances propose au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis n° 003-2010 tel que présenté et au Comité Directeur d'en donner décharge à la Direction de l'Etablissement de l'Esplanade.

Questions/remarques

- Monsieur Antoine Nicolas, lit le détail des comptes.

**Conclusion**

- Vu le préavis du Comité de Direction n° 003/2010
- Ouï le rapport du Comité de Direction chargé de l'étude de ce préavis.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'approuver le préavis Comité de Direction pour les comptes 2009 de l'enveloppe pédagogique de l'Etablissement de l'Esplanade.

**Point 8** Pièce 129 **Rapport de gestion 2009**

Questions/remarques

- Monsieur Serge Beck a une question concernant le point N°2 bâtiments, on parle de portakabins et on nous dit que le financement a été accepté selon d'autres règles que l'usage, il souhaiterait des précisions.

- Monsieur Didier Lohri répond que le principe englobait les frais de conciergerie et les services de location sous forme de forfait.

**Conclusion**

- Vu le rapport de gestion 2009
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter le rapport de gestion 2009.

**Point 9** **Divers et propositions individuelles**

Questions/remarques

Madame Céline Jaquinet-Fossati, le directeur a démissionné peut-on nous informer de comment sera élu le nouveau directeur ?

Monsieur Didier Lohri répond que le directeur n'a pas démissionné mais demandé un transfert. A la fin du mois d'avril une procédure complète est lancée pas la DGEO pour la candidature d'un nouveau directeur, il ne s'agira pas d'un transfert. Le CODIR est là pour surveiller que les règles soient respectées. Le 1<sup>er</sup> septembre 2010 le nouveau directeur devrait être en place.

Pas de propositions individuelles.

La séance est levée à 21h45.

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht